



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Points 12, 20 a) et b), 24, 30, 37, 39, 40, 51, 56, 58, 61, 91 a), b), c) et d), 92 b), 93 a), c), d), e) et f), 94 a), b), c), d) et e), 95, 98, 99, 100, 104, 112, 113, 114 et 115 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies; assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Question de Palestine

La situation au Moyen-Orient

Élimination des mesures économiques coercitives utilisées pour exercer une pression politique et économique

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement

Renforcement du système des Nations Unies

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Questions de politique macroéconomique : commerce et développement; financement du développement, y compris transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés; produits de base; crise de la dette extérieure et développement

Questions de politique sectorielle : coopération pour le développement industriel

Développement durable et coopération économique internationale : application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement; application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat; mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Environnement et développement durable : mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21; protection du climat mondial pour les générations présentes et futures; application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement; Convention sur la diversité biologique; application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Activités opérationnelles de développement

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Réunion commémorative du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 29 septembre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, adoptée lors de leur vingt-deuxième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 25 septembre 1998 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 20 a) et b), 24, 30, 37, 39, 40, 51, 56, 58, 61, 91 a), b), c) et d), 92 b), 93 a), c), d), e) et f), 94 a), b), c), d) et e), 95, 98, 99, 100, 104, 112, 113, 114 et 115.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Makarim **Wibisono**

Annexe

Déclaration ministérielle

1. La vingt-deuxième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 s'est tenue à New York le 25 septembre 1998.
2. Les ministres se sont félicités de l'admission du Turkménistan en tant que membre à part entière du Groupe des 77.
3. Les ministres ont abordé les questions qui intéressaient le Groupe des 77 et qui concernaient la situation économique mondiale, la mondialisation et la libéralisation, le développement et la coopération économique internationale, la relance du dialogue, l'élimination de la pauvreté, le financement du développement, l'aide publique au développement, la dette extérieure des pays en développement, le microcrédit, le commerce international, l'industrialisation, la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le compte pour le développement, l'environnement et le développement, Habitat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le suivi des grandes conférences et des sommets des Nations Unies, les activités opérationnelles de développement du système, les pays les moins avancés, la situation économique critique en Afrique, la gravité de la situation au Moyen-Orient, la situation financière et les problèmes administratifs et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et la coopération Sud-Sud.

Situation économique mondiale

4. Les ministres ont constaté que, si l'expansion économique de quelques pays se poursuivait dans plusieurs régions du monde, de nombreux autres avaient enregistré un ralentissement important, tandis que d'autres encore s'étaient enfoncés dans une crise économique dévastatrice et une profonde récession, sans grand espoir d'en sortir dans un avenir immédiat. Cette situation avait entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté, tandis que les pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables avaient sombré dans une misère et un dénuement extrêmes exerçant une pression intolérable sur leur tissu politique et social; simultanément, l'écart entre pays développés et pays en développement continuait à se creuser. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la conjoncture économique internationale défavorable et ont souligné qu'il importait d'urgence de renforcer la coopération économique internationale et d'aider les pays en développement à réaliser une croissance économique soutenue et un développement durable.

Mondialisation et libéralisation

5. Les ministres ont souligné que la mondialisation et la libéralisation comportaient des risques et de sérieuses difficultés, tout en offrant des possibilités pratiquement à tous les pays, quoique pas dans la même mesure. Ils se sont déclarés préoccupés de constater que les pays en développement étaient encore vulnérables aux chocs économiques extérieurs dans le cadre de cette mondialisation mais qu'ils n'étaient pas suffisamment compétitifs pour pouvoir intégrer leurs économies à l'économie mondiale. En raison de leur accès très limité aux marchés, aux ressources financières et à la technologie, leur croissance économique s'était trouvée asphyxiée. Ils étaient de surcroît de plus en plus marginalisés au sein du processus de prise des décisions économiques au niveau international, qui aurait dû leur permettre d'obtenir réparation. Les ministres se sont accordés à reconnaître que, pour assurer que le processus de mondialisation et de libéralisation réponde à leurs besoins en matière de développement, les pays en développement devaient se positionner de manière à tirer parti

des possibilités offertes et définir leurs propres stratégies de contre-attaque face aux effets préjudiciables de la mondialisation grâce à la mise en place d'un programme réalisable et positif de sorte que la mondialisation bénéficie à tous dans l'équité. Les ministres ont relevé la nécessité d'une action globale afin d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation sous tous ses aspects pour les pays en développement.

6. Les ministres ont été profondément préoccupés de constater que nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, et de pays les moins avancés continuaient d'être tenus à l'écart du processus de mondialisation et n'étaient donc pas en mesure d'en tirer parti, et ils ont exhorté la communauté internationale à intensifier les initiatives visant à intégrer ces pays à l'économie mondiale.

7. Les ministres ont reconnu les graves risques que comportait la mondialisation et qu'illustraient la crise économique et les remous financiers qui avaient ébranlé de nombreux pays dans différentes régions. Les économies ainsi touchées avaient été paralysées par les chocs financiers et économiques tenant à des facteurs tels que l'instabilité des flux de capitaux à court terme, des manoeuvres spéculatives irréfléchies et des mouvements internationaux considérables de capitaux, qui s'étaient produits à une vitesse stupéfiante. Les ministres ont noté que la crise ne se limitait pas à une seule région et qu'il y avait un danger réel de récession mondiale, voire de dépression. Ils ont en outre reconnu que cette crise devait servir d'avertissement à tous les pays et que, pour la plupart des pays en développement, les risques inhérents à la mondialisation l'emportaient dans certains cas sur les bienfaits. L'enseignement tiré de la récente crise financière devait être soigneusement analysé et mis à profit pour renforcer les actions menées aux niveaux national, régional et international afin de prévenir toute crise future. Les ministres ont en conséquence souligné la nécessité de renforcer le système financier international et de prendre les mesures voulues, au niveau mondial, pour réduire au maximum les risques systémiques liés à la mondialisation, en particulier sur le marché des capitaux.

8. Les ministres se sont félicités des efforts déployés par les pays touchés par la crise pour en atténuer les incidences sociales, en particulier pour les couches les plus vulnérables et les plus défavorisées de la population. Ils ont invité la communauté internationale à faire tout ce qui était en son pouvoir pour soutenir les efforts des pays en développement à cet égard.

Développement et coopération économique internationale

9. Les ministres ont souligné la nécessité de relancer et de promouvoir un dialogue Nord-Sud plus constructif sur la coopération économique et le développement. Les deux piliers de la coopération internationale – la solidarité définie comme une obligation morale et une communauté d'intérêts, d'une part, et le principe utilitaire du multilatéralisme, de l'autre – s'étaient peu à peu érodés à mesure que les forces du marché devenaient le moteur principal et une concurrence déloyale la marque distinctive du nouveau système économique. Les tentatives pour relancer les débats au cours des dernières années avaient échoué tant à définir un ordre du jour tourné vers l'avenir qu'à mobiliser la volonté politique des pays développés d'honorer leurs engagements – anciens ou récents. Par voie de conséquence, la situation actuelle était caractérisée par la méconnaissance de cette communauté d'intérêts économiques et par le fait que la coopération internationale se trouvait reléguée à l'arrière-plan au moment même où elle s'avérait être indispensable.

10. Les ministres ont demandé instamment que les pays en développement puissent participer pleinement et véritablement aux décisions, à la fixation des normes et au règlement des problèmes économiques mondiaux, à la faveur d'un renforcement du multilatéralisme dans le but de favoriser une croissance équitable dans l'économie mondiale. Ils ont fait valoir que la mondialisation et la libéralisation croissantes de l'économie mondiale supposaient un

mécanisme équitable et efficace de coordination multilatérale des politiques macroéconomiques qui permette une plus grande participation des pays en développement, et qui tienne compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. Les ministres ont souligné qu'il était urgent que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus actif dans les questions de développement et de coopération internationale pour le développement.

11. Les ministres ont estimé qu'il était urgent que certains pays développés éliminent immédiatement les lois et règlements ayant des effets extraterritoriaux défavorables et toutes autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales prises contre certains pays en développement. Ils ont souligné que de telles actions étaient non seulement contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, mais encore compromettaient gravement la liberté du commerce et des investissements, principe également consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment ceux qui fondent l'Organisation mondiale du commerce.

12. Les ministres ont également exprimé la grave préoccupation que leur inspirait l'impact des sanctions économiques sur la population civile et sur la capacité de développement des pays visés par elles et ont donc instamment demandé que la communauté internationale épuise toutes les voies de règlement pacifique, les sanctions ne devant être envisagées qu'en tout dernier ressort. Si elles s'avéraient nécessaires, ces sanctions devaient être strictement conformes à la Charte des Nations Unies, avoir des objectifs clairs et un calendrier précis, prévoir un examen régulier, les conditions de leur levée étant bien définies, et n'être jamais utilisées comme une forme de punition ou de représailles.

13. Les ministres ont rappelé le paragraphe 179 du Document final du douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Durban (Afrique du Sud), qui exprimait les graves préoccupations causées par l'attaque aérienne lancée contre l'usine de produits pharmaceutiques d'El-Shifa au Soudan le 20 août 1998. Ils ont déclaré qu'un acte de cette nature pouvait avoir des effets préjudiciables sur le développement économique et social du pays considéré.

14. Les ministres ont invité la communauté internationale à accorder une attention particulière aux problèmes et aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral, et à leur fournir un appui, notamment sous la forme d'une coopération technique et d'une aide financière des pays développés et des institutions financières multilatérales, afin que ces pays puissent assumer effectivement un rôle dans une économie mondiale et des échanges internationaux en rapide mondialisation. Ils ont également souligné que les pays en développement de transit étaient confrontés à des problèmes économiques graves et que les efforts qu'ils déployaient pour se doter d'une infrastructure viable en matière de transports, puis l'entretenir et l'améliorer, en vue de promouvoir le commerce et l'investissement dans leurs régions respectives, appelaient aussi le soutien de la communauté internationale.

15. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'érosion de la coopération pour le développement et ont souligné qu'il était nécessaire de la relancer pour répondre aux nouveaux besoins des pays en développement dans le contexte du nouveau phénomène que représentaient la mondialisation et la libéralisation. À cet égard, l'aide concessionnelle publique au développement, l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement et les transferts de technologie à des conditions favorables et préférentielles conservaient toute leur valeur et étaient même essentiels si l'on voulait que les pays en développement parviennent à éliminer la pauvreté et à accélérer leur croissance économique d'une manière durable, ainsi qu'à progresser dans le secteur social et la protection de l'environnement. Ils ont relevé à cet égard que la prospérité des pays en développement et celle des pays développés étaient étroitement liées et que les pays en développement

constituaient le moteur potentiel de la croissance. Ils ont instamment invité les pays développés à réaliser les investissements voulus pour que ce potentiel devienne une réalité.

16. Les ministres ont de nouveau reconnu le rôle de la CNUCED en tant qu'instance principale des Nations Unies pour l'examen intégré des questions de développement et des questions connexes touchant le commerce, les finances, les investissements et le développement durable. Ils ont souligné la nécessité de renforcer la capacité de la CNUCED, pour ce qui était de l'analyse macroéconomique, de l'instauration de consensus, de l'assistance technique et de l'appui accordé aux pays en développement dans le cadre des préparatifs des négociations commerciales. À cet égard, les ministres ont reconnu l'importance de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendrait en Thaïlande en l'an 2000, et offrirait l'occasion de relever les défis du développement et de répondre véritablement aux besoins et priorités en matière de développement des pays en développement d'une manière propre à assurer la croissance dans l'équité au niveau international. Ils ont également réaffirmé le mandat du Centre du commerce international et souligné qu'il était essentiel de remettre sur les rails ses arrangements budgétaires et administratifs, en faisant valoir le rôle de la CNUCED à cet égard.

Relance du dialogue

17. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la convocation du premier dialogue de haut niveau sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de leur interdépendance et de leurs incidences politiques, les 17 et 18 septembre 1998. Ils se sont accordés à reconnaître que ce dialogue de haut niveau d'une durée de deux jours avait contribué à mieux faire comprendre les problèmes de la mondialisation et exprimé l'espoir qu'il ouvrirait la voie à un débat plus approfondi sur ces problèmes permettant de mettre au point des mécanismes propres à réduire au maximum les effets négatifs et à optimiser les bienfaits de la mondialisation pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Ils ont estimé que ce dialogue pourrait utilement servir d'instance de discussion sur les nouveaux problèmes mondiaux en vue du renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat. À cet égard, ils ont recommandé que le dialogue de haut niveau ait lieu tous les deux ans, le thème en étant arrêté à l'issue de consultations intergouvernementales un an à l'avance.

Élimination de la pauvreté

18. Les ministres ont rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) dans le but de parvenir à éliminer la pauvreté absolue et de faire reculer sensiblement la pauvreté en général dans le monde grâce à des mesures nationales et à une coopération internationale. Ils se sont également associés à l'affirmation de l'Assemblée selon laquelle l'élimination de la pauvreté était un impératif éthique, social, politique et économique de l'humanité. Les ministres se sont toutefois déclarés préoccupés de constater que deux ans après le début de la Décennie, l'incidence de la pauvreté dans le monde était non pas en recul mais allait en s'aggravant et que les progrès accomplis dans ce domaine avaient été dans certains cas réduits à néant et, dans de nombreux autres, gravement compromis.

19. Les ministres ont réaffirmé l'engagement pris par leurs pays d'éliminer la pauvreté et de relever le niveau de vie de leurs populations. Ils ont souligné la nécessité de mobiliser le potentiel de développement que recelaient la mondialisation et la libéralisation en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation d'un développement économique soutenu dans les pays en développement. Ils ont invité la communauté internationale à prendre des mesures décisives et concertées pour aider les pays en développement dans leurs efforts pour réduire

la pauvreté dans le monde entier pendant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

20. Ils ont également demandé un examen d'ensemble de la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, et notamment une analyse des obstacles et des insuffisances auxquels se heurtaient les efforts des pays en développement pour éliminer la pauvreté, de manière à définir des mesures concrètes visant à surmonter ces obstacles.

Financement du développement

21. Les ministres ont souligné le rôle crucial du financement du développement aux fins de favoriser l'expansion économique des pays en développement, et souligné que l'insuffisance actuelle des ressources financières pour le développement constituait à cet égard l'obstacle essentiel. Les ministres ont donc souligné qu'il importait de s'attaquer plus directement aux divers problèmes que soulevait le financement du développement en vue de mettre au point une approche globale qui puisse relancer la coopération internationale pour le développement. Ils ont fait observer à cet égard que la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement était plus indispensable que jamais. Les ministres ont en outre insisté sur la nécessité de se mettre d'accord sur la portée et l'ordre du jour de la Conférence lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale et fait valoir que le Groupe des 77 devait prendre les mesures voulues pour définir une position commune en la matière.

22. Les ministres ont demandé que le groupe de travail à composition non limitée dont il était fait mention dans la résolution 52/179 de l'Assemblée générale soit créé lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée. Ils ont fait état de la nécessité pour les pays en développement d'entreprendre de mettre au point une position commune sur des questions comme les moyens d'assurer que les ressources financières allouées au développement soient suffisantes et prévisibles et la nécessité de garantir la sécurité et la croissance réelle de ces flux, de manière à répondre à leurs besoins en expansion. Il fallait par ailleurs accroître la liquidité internationale au moyen des droits de tirage spéciaux et élargir la base de ressources des institutions de Bretton Woods, envisager des mécanismes d'allègement de la dette, examiner les problèmes systémiques et la réglementation des marchés internationaux des capitaux du côté tant des créanciers que des emprunteurs, freiner les manoeuvres spéculatives et établir des critères plus objectifs à l'intention des agences privées de cotation des titres.

Aide publique au développement

23. Les ministres ont constaté avec une vive préoccupation le déclin persistant de l'aide publique au développement, qui constituait une source extérieure majeure de financement du développement et un apport essentiel pour l'aménagement des infrastructures et du secteur social dans les pays en développement lorsque les flux de capitaux privés étaient insuffisants ou n'étaient pas disponibles. Les ministres ont instamment demandé que cette tendance au fléchissement de l'aide publique au développement soit inversée, que l'objectif internationalement convenu en matière d'APD, soit 0,7 % du PNB, soit respecté, et que les engagements pris de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires soient honorés. Les ministres ont vivement engagé les pays développés à allouer 0,15 % à 0,2 % de ce pourcentage aux pays les moins avancés, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Paris, pour donner à ces pays une possibilité réaliste de développer leurs capacités, et ainsi, de s'intégrer avec succès dans l'économie mondiale.

Dette extérieure des pays en développement

24. Les ministres ont souligné que le problème éternel de la dette extérieure et de son accumulation menaçante continuait à lourdement grever les ressources pour le développement. Plus de la moitié des pays en développement continuaient à être en proie à un endettement insurmontable qui entravait considérablement leurs possibilités de croissance économique soutenue et de leur développement durable. Les ministres ont noté que les remous financiers qui agitaient actuellement certaines régions du monde avaient exacerbé les problèmes d'endettement extérieur de quelques-uns de ces pays. Ils ont également noté avec inquiétude que la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés avait été freinée par l'impossibilité de mobiliser à cette fin des ressources suffisantes, et invitaient en conséquence la communauté internationale à étudier les moyens de la mettre en route sans tarder. Les ministres ont souligné que les critères à remplir pour en bénéficier devaient être souples et d'application généralisée.

25. Les ministres ont relevé que les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire qui semblaient, eux aussi, dans leur endettement avaient également besoin de nouvelles initiatives pour faciliter leur développement. Si un certain nombre de mesures et de politiques adoptées par le passé, notamment le rééchelonnement de la dette, avaient permis de redresser quelque peu la situation dans l'immédiat, elles n'avaient pas débouché sur une solution durable. Il fallait donc, dans tout débat sur la dette, envisager sérieusement les mesures à prendre pour réduire la dette «une fois pour toutes» de façon à accélérer la libération de ressources financières pour le développement.

26. Les ministres ont aussi instamment préconisé l'intensification des mesures de conversion de la dette afin de promouvoir les investissements pour le développement, conformément aux priorités et aux besoins des pays en développement.

Microcrédit

27. Les ministres se sont félicités des résultats du Sommet sur le microcrédit, qui s'était tenu à Washington du 2 au 4 février 1997, et qui, dans sa Déclaration et son Plan d'action, avait approuvé le lancement d'une campagne mondiale pour aider, d'ici à 2005, 100 millions des familles les plus pauvres du monde, notamment les femmes de ces familles, en leur accordant des crédits qui leur permettraient d'exercer une activité indépendante et en leur offrant d'autres services financiers et commerciaux. Ils ont reconnu qu'en permettant à ceux qui vivaient dans la pauvreté dans de nombreux pays d'avoir accès à de modestes capitaux, les programmes de microcrédit les avaient invités à participer plus étroitement à la vie économique et politique de leur pays. Ils ont également reconnu qu'outre leur rôle dans l'élimination de la pauvreté, les programmes de microcrédit avaient également contribué au développement social et humain en renforçant les moyens d'action des femmes en vue de la réalisation d'une meilleure justice sociale. Les ministres ont encouragé la création de nouvelles institutions de microcrédit ainsi que le renforcement et l'expansion de celles déjà en place, de manière qu'un plus grand nombre de ceux qui vivaient actuellement dans la pauvreté puissent avoir accès au crédit et que l'objectif du Sommet sur le microcrédit soit réalisé plus rapidement.

Commerce international

28. Les ministres ont fait ressortir qu'il était crucial de mettre en place un système commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible, qui favorise les possibilités de commerce et de développement des pays en développement et leur permette d'accroître leur part des échanges internationaux. À cette fin, ils ont vivement engagé les pays développés à éviter les tendances protectionnistes sous toutes leurs formes et à appliquer des

mesures de libéralisation du commerce international, en tant qu'étape nécessaire vers l'instauration d'un système multilatéral d'échanges qui soit juste et équitable. Les ministres ont fait valoir que la réforme des politiques commerciales introduite par les pays en développement risquait de ne pas aboutir si les pays développés ne prenaient pas de mesures favorables d'ajustement structurel ouvrant des possibilités d'exportation plus larges aux pays en développement. Ils ont souligné à ce propos que les pays en développement auraient besoin d'un appui pour appliquer les divers accords conclus en matière de commerce et de développement.

29. Les ministres ont relevé que, si le Cycle d'Uruguay et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient permis d'enregistrer quelques progrès pour ce qui était de l'ouverture des marchés, les résultats en avaient néanmoins été décevants pour les pays en développement, en particulier dans les domaines d'exportation qui présentaient un intérêt pour ceux-ci. En conséquence, la question qui se posait, dans le cadre du système commercial multilatéral, était celle de savoir dans quelle mesure les pays en développement parviendraient à véritablement mettre en oeuvre le programme de travail implicite hérité du Cycle d'Uruguay, tel qu'il avait été mis en relief par la Conférence ministérielle de Singapour. Ce programme portait sur de nombreux secteurs revêtant un intérêt crucial pour les pays en développement tels que l'accès aux marchés, à savoir notamment la possibilité pour les pays les moins avancés de trouver des débouchés, la poursuite de la réforme agricole et l'application de l'Accord sur les textiles et les vêtements, en particulier quant à l'intégration de ce secteur parmi les domaines de compétence de l'OMC. Les ministres ont pris note des débats et du communiqué ministériel sur l'accès aux marchés publié à l'occasion du débat de haut niveau du Conseil économique et social, dont ils ont considéré qu'ils constituaient un premier pas très encourageant, et ont engagé tous les pays à poursuivre leurs efforts dans la direction qui avait été tracée.

30. Les ministres ont relevé la nécessité impérieuse pour les pays en développement de se concerter étroitement dans les domaines ayant trait, notamment, à l'application intégrale des engagements existants, au programme de travail implicite, au programme de travail découlant de la première et de la deuxième Conférences ministérielles ainsi qu'au programme de travail multisectoriel, en vue de coordonner les positions chaque fois que possible, au besoin en constituant des groupes de travail lorsque certains problèmes cristallisaient l'attention. Ils ont expressément attiré l'attention sur le fait que des questions extrinsèques qui n'étaient pas directement liées au commerce, comme les problèmes relatifs au travail, devaient rester l'apanage de l'organisation compétente – en l'occurrence l'OIT – et ne devaient pas être débattus au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les ministres ont également fait valoir que les questions relatives à l'environnement ne devaient pas servir de prétexte à l'établissement de barrières commerciales déguisées. Ils ont aussi demandé instamment qu'aucun effort ne soit épargné pour que le système commercial international prenne pleinement en compte les problèmes liés au développement, notamment en veillant à l'application des dispositions qui prévoyaient un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, en particulier en laissant à ces pays un temps d'adaptation suffisant pour leur permettre de s'engager plus avant sur la voie de la libéralisation dans les domaines où leur compétitivité demeurait embryonnaire. Ils ont préconisé une libéralisation réelle et accélérée dans des secteurs qui présentaient un intérêt pour les pays en développement, tels que les textiles, les vêtements et les denrées agricoles. Ils ont invité la communauté internationale à faire en sorte que les futures négociations dans le secteur des services soient plus étroitement adaptées et de façon plus équilibrée aux besoins et aux niveaux de développement des pays en développement, en particulier dans les secteurs qui les intéressaient tels que la libre circulation des personnes physiques dans les pays développés, afin de promouvoir leur participation dans le commerce des services. Les ministres ont

souligné la nécessité de passer en revue les différents accords, y compris les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et l'accord de règlement des différends, comme il était envisagé dans ces accords. Ils ont également appelé à la rationalisation des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, dans le respect des dispositions de la Convention sur la diversité biologique visant à protéger la richesse des espèces, le savoir traditionnel et autochtone, ainsi que les droits des agriculteurs; et préconisé que des mesures soient prises pour lutter contre le piratage biologique et assurer que les bénéfices procurés par la diversité biologique soient équitablement partagés avec les pays en développement. Ils ont enfin lancé une mise en garde contre l'utilisation discrétionnaire et protectionniste de mesures telles que l'antidumping, les droits compensateurs, les règles d'origine ou les barrières commerciales d'ordre technique.

31. Les ministres ont fait remarquer que plusieurs accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devaient être réexaminés sous peu. Il serait souhaitable que les pays en développement entament leurs préparatifs suffisamment tôt, présentent des propositions concrètes et améliorent leurs modalités de coordination dans l'optique de ces nouvelles négociations. Il faudrait que les pays du Sud examinent et analysent avec attention les nouveaux problèmes et propositions que les pays en développement avaient inscrits au programme de travail de l'OMC. Il était important que les pays en développement établissent un programme de travail constructif englobant les secteurs revêtant un intérêt pour eux, comme celui des denrées agricoles, où les tarifs douaniers appliqués par les pays développés demeuraient élevés, ou encore l'application accélérée de l'Accord sur les textiles.

32. Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de donner corps à son caractère universel. Dans cette optique, ils ont préconisé l'accélération d'une procédure d'accession qui serait exempte d'obstacles politiques et permettrait aux pays en développement de devenir membres de l'OMC à l'issue d'un processus diligent et transparent, ainsi que la fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de leur mandat, par l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, contribuant ainsi à l'intégration rapide et à part entière de ces pays au système commercial multilatéral.

Industrialisation

33. Les ministres ont réaffirmé qu'il demeurait urgent de promouvoir l'industrialisation en tant qu'instrument dynamique propre à accélérer le développement économique et social, et facteur essentiel d'élimination de la pauvreté et de création d'emplois productifs dans les pays en développement. Ils se sont déclarés satisfaits de la poursuite des efforts visant à la revitalisation et la transformation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Ils ont vivement engagé les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'ONUDI et la CNUCED, à intensifier leur collaboration dans les domaines des investissements, des transferts de technologie et de la création d'entreprises en vue d'appuyer les efforts des pays en développement. Ils ont aussi exhorté la communauté internationale, y compris les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'ONUDI, à faciliter l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique afin que les pays de ce continent puissent s'industrialiser.

34. Les ministres ont remercié l'ONUDI et le PNUD de leur précieuse contribution à la réunion d'étude que le Groupe des 77 et la Chine avaient organisée à New York du 10 au 11 septembre 1998 afin d'encourager l'utilisation d'une démarche analytique et de discussions techniques pour ce qui concerne les questions ayant trait à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto. Les ministres ont fortement

appuyé le rôle majeur qu'assumait l'ONUDI en favorisant un développement industriel durable et le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement ainsi qu'en épaulant les efforts menés par ces pays pour promouvoir un développement durable. Ils se sont félicités des efforts de décentralisation déployés par l'ONUDI en vue de fournir sur le terrain des services intégrés plus efficaces et mieux modulés. Ils ont demandé à tous les États membres de renouveler et de renforcer leur appui politique et financier à cette organisation afin de lui donner les moyens de remplir son nouveau mandat. À cet effet, les ministres ont vivement engagé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à honorer ses obligations envers l'ONUDI en s'acquittant au plus tôt de la totalité des sommes dont il lui était redevable.

Réforme de l'Organisation des Nations Unies

35. Les ministres ont réaffirmé toute l'importance qu'ils attachaient au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui était de promouvoir la coopération internationale en faveur du développement économique et social, et se sont déclarés profondément convaincus que l'ONU devrait avoir la possibilité de donner la pleine mesure de ses capacités dans la poursuite de cet objectif.

36. Les ministres ont réaffirmé que les projets et programmes de réforme devaient être pleinement compatibles avec le plan à moyen terme, qui constituait la principale directive définissant l'action de l'Organisation. Le principal objectif de la réforme devrait être de permettre à l'ONU de mener à bien tous les programmes et activités qui lui avaient été assignés par les organes délibérants.

37. Les ministres ont noté que le projet de réforme concernant les délais applicables aux nouvelles initiatives aurait de très vastes incidences sur les règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. À cet égard, ils ont insisté sur la nécessité pour la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner ce projet sous tous ses aspects avant qu'il ne soit soumis à l'Assemblée générale pour examen et décision.

38. En ce qui concerne le projet de réforme concernant la budgétisation fondée sur les résultats, les ministres ont fait observer que son adoption entraînerait un véritablement bouleversement des pratiques et procédures actuelles de programmation et d'établissement du budget, qui avaient été réaffirmées à maintes reprises par l'Assemblée générale. Ils ont souligné la nécessité pour la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'examiner sous tous ses aspects le rapport plus détaillé que le Secrétaire général avait été prié d'établir sur ce projet. En conséquence, le Secrétariat devrait s'abstenir de mettre en application une budgétisation fondée sur les résultats tant que l'Assemblée générale ne se serait pas prononcée en la matière.

39. Les ministres ont fait valoir la nécessité de renforcer l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de relever les défis du nouveau millénaire. Il importait donc de contrôler et de suivre de près, au niveau intergouvernemental, l'application des décisions adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/12 A et B relatives aux réformes présentées par le Secrétaire général dans son rapport, «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», ainsi que d'évaluer leurs incidences de manière continue. Ils ont considéré que la mise en oeuvre de ces décisions devait se faire en tenant compte des vues exprimées par les États Membres à l'occasion de la procédure d'examen, notamment pour ce qui était des thèmes et aspects sur lesquels des lignes directrices claires et précises auraient été formulées à une immense majorité. À cet égard, ils ont réaffirmé leur adhésion à la déclaration de principes du Groupe des 77 sur la réforme de l'ONU, à savoir notamment que

la réforme devait être menée à bien en ayant à l'esprit que son objectif principal était de renforcer la capacité de l'ONU à trouver des solutions aux problèmes de développement et à répondre efficacement aux besoins des pays en développement en la matière.

40. Les ministres ont noté que la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale avait été désignée comme étant l'«Assemblée du nouveau millénaire», celle qui offrirait l'occasion de renouveler l'appui politique apporté à l'Organisation des Nations Unies ainsi que de renforcer la cause du multilatéralisme, notamment dans les domaines concernant la coopération internationale pour le développement. Ils ont invité le Secrétaire général à prendre pleinement en considération les besoins et priorités des pays en développement lors des préparatifs de l'Assemblée du nouveau millénaire, et de mener les travaux préparatoires de façon ouverte, démocratique et transparente. Ils ont vivement engagé l'Assemblée générale des Nations Unies à se mettre d'accord, à sa cinquante-troisième session, sur les différents aspects de l'organisation de cette session du millénaire, y compris son ordre du jour.

41. Les ministres ont réaffirmé leur appui à Habitat et au PNUE et ont déclaré être satisfaits de leur emplacement actuel. Ils ont engagé les pays développés à examiner le rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'environnement et les établissements humains en vue d'arrêter une position commune sur les recommandations qui y étaient formulées.

Compte pour le développement

42. Les ministres se sont félicités de l'introduction dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies d'un nouveau chapitre consacré au Compte pour le développement, comme suite à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale. Ils ont souligné que le Compte pour le développement devait être régi en conformité avec les dispositions de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale. Ils ont également relevé que ce nouveau chapitre devait être élaboré dans le strict respect des plans à moyen terme en cours et futurs, ainsi que des règlements et règles de l'ONU et des procédures budgétaires concernant la planification, l'examen et l'évaluation par les organes compétents.

43. Les ministres ont souligné que les fonds affectés au Compte pour le développement devaient servir exclusivement au financement des activités de l'ONU visant à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, sur la base des programmes approuvés dans le plan à moyen terme. À cet égard, ils ont également fait valoir qu'il ne faudrait pas chercher à assurer la viabilité du Compte pour le développement par l'adoption de mesures injustifiables et pernicieuses, et sans tenir compte des vues exprimées par les pays en développement.

44. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'initiative visant, sur la base d'hypothèses de travail arbitraires, à assimiler le coût des projets et activités de l'ONU à des dépenses autres que les dépenses relatives aux programmes, ce qui aurait pour effet de compromettre la capacité de l'Organisation à exécuter les programmes et les activités qui lui avaient été confiés par les organes délibérants. Faisant remarquer que toutes les activités de l'ONU sont menées au titre de programmes, ils ont demandé instamment au Secrétaire général de ne pas entreprendre d'action de cette nature sans avoir tout d'abord répondu aux questions soulevées par les États Membres.

45. Les ministres ont souligné que les mesures d'économie proposées ne devaient pas se solder par une réduction du montant total du budget ordinaire ou des effectifs. À cet égard, ils ont souligné qu'il fallait donner les moyens à l'ONU d'exécuter pleinement les programmes et activités dont elle avait été chargée, et que le montant total du budget ordinaire de l'ONU ne devait pas être assujéti à un plafond.

Environnement et développement

46. Les ministres ont réaffirmé l'importance de réaliser un développement durable et de mettre pleinement en oeuvre et de manière efficace les objectifs énoncés dans l'Action 21. Tout en reconnaissant qu'un certain nombre de résultats positifs avaient été obtenus, notamment en ce qui concernait les engagements pris par les pays en développement, ils se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que les pays industrialisés n'avaient pas donné suite aux engagements internationaux qu'ils avaient souscrits de leur propre gré à l'issue du Sommet de Rio, en particulier ceux qui portaient sur le versement de ressources financières nouvelles ou supplémentaires, ainsi que sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement à des conditions favorables, concessionnelles et préférentielles.

47. Les ministres ont souligné la nécessité de suivre de près la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade en faveur des petits États insulaires et ont accueilli favorablement l'annonce de la tenue par l'Assemblée générale en 1999 d'une session extraordinaire de deux jours qui serait consacrée à un examen approfondi de ce programme. Ils ont demandé à ce que cet examen débouche sur des propositions concrètes afin de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action.

48. Les ministres se sont déclarés résolus à renforcer l'efficacité des institutions au sein du système des Nations Unies et des organes internationaux compétents en vue de promouvoir l'application du Programme d'action et ils ont lancé un appel en faveur de la prompte ratification du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

49. Les ministres se sont inquiétés de la vulnérabilité croissante des pays en développement face aux catastrophes naturelles, dont les effets étaient préjudiciables pour la population, l'économie et l'environnement. Ils ont engagé la communauté internationale à instaurer un mécanisme de coopération qui permette de prévenir ou d'atténuer les effets préjudiciables des catastrophes naturelles pour le prochain millénaire.

Habitat et Programme des Nations Unies pour l'environnement

50. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la diminution des ressources financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'Habitat et ont instamment engagé les pays développés à appuyer ces deux organismes par le versement de contributions adéquates, stables et prévisibles qui leur permettent de mener à bien les activités qui leur avaient été confiées.

Suivi des grandes conférences et sommets des Nations Unies

51. Les ministres ont noté qu'un consensus international s'était dégagé autour d'un ensemble de questions jugées prioritaires pour la communauté internationale, dont l'environnement et le développement, le développement social, la population et le développement, les femmes et le développement, les établissements humains et l'alimentation. Dans le même temps, ils ont constaté avec inquiétude que les ressources qui auraient permis de donner suite aux engagements ainsi contractés lors des conférences et des sommets allaient en diminuant. Tout en reconnaissant que des efforts avaient été faits pour améliorer la coordination et le suivi des résultats des conférences, les ministres ont noté que de tels efforts ne pourraient porter leurs fruits que s'ils s'accompagnaient de mesures de mise en oeuvre efficaces. Ils ont également fait observer que les efforts visant à définir des indicateurs de base permettant d'évaluer les progrès accomplis dans le suivi des conférences devraient avoir une vaste assise

et porter sur tous les aspects des résultats des conférences, y compris les moyens à mettre en oeuvre.

52. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les résultats de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le problème des drogues dans le monde, notamment l'adoption d'une déclaration sur les principes directeurs régissant la réduction de la demande de drogues et du Plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamines et de leurs précurseurs, qui faciliteraient l'élaboration d'une ligne de conduite réellement globale et équilibrée dans ce domaine. Ils ont encouragé la mise en oeuvre de cette déclaration et de ce Programme d'action.

53. Les ministres ont réaffirmé l'importance du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et ont engagé instamment la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires à son application. Ils ont préconisé des efforts concertés pour assurer le succès de la session extraordinaire que devrait tenir l'Assemblée générale en 1999 et qui serait consacrée à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action.

54. Les ministres ont souligné l'importance des sessions extraordinaires que l'Assemblée générale consacrerait en 2000 à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ils ont souligné que tant le processus préparatoire que le processus d'évaluation devaient viser à promouvoir la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social ainsi que du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

55. Les ministres ont souligné l'importance de la tenue en 2001 de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait à l'évaluation et à l'examen d'ensemble du bilan d'Habitat II et insisté sur la nécessité de faire en sorte que les modalités de cette évaluation contribuent plus avant à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

56. Les ministres ont fait valoir que le prochain Examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies devait conduire à l'élargissement du rôle des organismes des Nations Unies dans les activités de développement. Ils ont estimé que cet examen triennal devrait être l'occasion d'étudier les moyens propres à assurer que le financement des programmes et des fonds soit tout à la fois prévisible, stable et ininterrompu, de manière à répondre aux besoins croissants des pays en développement. Ils se sont félicités de l'augmentation des contributions de nombreux pays en développement aux fonds et programmes au titre des ressources de base, ce qui témoignait clairement de la confiance et de l'intérêt qu'ils continuaient d'accorder à ces organismes. Ils ont invité les donateurs traditionnels à accroître notablement leurs contributions aux ressources de base des fonds et des programmes des Nations Unies afin de réaliser sans délai les objectifs qui avaient été arrêtés. Les ministres ont également souligné que les réformes entreprises par l'ONU ainsi que par les programmes et les fonds, notamment en matière de stratégies de financement, devaient préserver les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles menées par l'ensemble de ces organisations, à savoir l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le financement volontaire et à titre gracieux, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement. Ils ont noté que les fonds et les programmes des Nations Unies ne seraient en mesure d'améliorer leur efficacité que s'ils pouvaient compter sur des ressources suffisantes. Ils ont également invité les fonds et les programmes à prendre les mesures voulues pour inclure la coopération Sud-Sud dans leurs programmes d'assistance ainsi qu'à accroître leurs achats de biens et de services auprès des pays en développement. Ils ont souligné la nécessité pour les fonds et

programmes d'intensifier leur coordination avec les commissions régionales, notamment pendant les phases de planification, afin de tirer le meilleur parti possible de l'aide que ces commissions étaient susceptibles d'apporter aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies.

Pays les moins avancés

57. Les ministres ont constaté que les pays les moins avancés (PMA) étaient les partenaires les plus fragiles au sein de la communauté internationale, et que, pour eux, les problèmes de développement étaient les plus redoutables. Dans une économie mondiale de plus en plus caractérisée par la mondialisation et la libéralisation, les PMA se trouvaient tenus à l'écart du mouvement général. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la lenteur de la croissance économique dans les PMA. Les PMA n'avaient en effet pas pu attirer les investissements étrangers, et leur endettement s'était alourdi alors même que l'aide extérieure diminuait. Pour que les PMA profitent durablement des réformes économiques et structurelles ambitieuses qu'ils avaient mises en chantier, il fallait qu'ils reçoivent un volume accru de ressources extérieures et que leurs efforts visant à renforcer leurs capacités et à développer leurs infrastructures soient épaulés. Les ministres ont donc exhorté les pays développés à inverser la tendance à la diminution de l'aide accordée aux PMA et à honorer dès que possible l'engagement convenu au niveau international quant à l'aide publique au développement (APD). Ils ont en outre engagé la communauté internationale à appliquer intégralement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, afin d'accélérer la croissance et le développement de ces pays. Ils ont souligné aussi combien il était important de préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour 2001, qui offrirait la possibilité d'envisager de manière approfondie l'ensemble des problèmes de développement des PMA ainsi que de proposer un nouveau programme d'action pour la première décennie du XXI^e siècle qui privilégie les mesures d'ordre pratique.

58. Les ministres ont exprimé leur inquiétude face à la marginalisation croissante des pays les moins avancés. Ils ont indiqué que donner un coup d'arrêt à cette tendance, l'inverser et faciliter l'intégration rapide de ces pays dans l'économie mondiale constituait un impératif éthique pour la communauté internationale. Ils se sont déclarés déterminés à oeuvrer de concert, dans le cadre des efforts menés pour aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités, afin d'ouvrir plus largement les marchés aux exportations en provenance de ces pays. Ils se sont félicités des initiatives prises par l'Organisation mondiale du commerce, en collaboration avec d'autres organisations, en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, notamment en assurant avec efficacité le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, qui s'était tenue en octobre 1997. Ils ont noté que le Programme d'action ne pourrait être mené à bien que si davantage de produits en provenance de ces pays étaient importés en franchise. Ils ont également invité la CNUCED, le Centre du commerce international, le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et d'autres organisations compétentes à fournir une assistance technique mieux adaptée, afin d'aider les pays les moins avancés à renforcer leur capacité d'approvisionnement et à exploiter au mieux les possibilités commerciales issues de la mondialisation et de la libéralisation. Ils ont vivement engagé les pays développés à faire en sorte que l'OMC dispose des fonds nécessaires pour appliquer le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce à destination des pays les moins avancés, adopté en octobre 1997.

Situation économique critique en Afrique

59. Les ministres ont noté que la situation socioéconomique et politique de l'Afrique demeurait critique en raison d'un ensemble de facteurs parmi lesquels les conflits, les maladies et une conjoncture économique extérieure défavorable avaient leur part. Ils ont souligné la nécessité de respecter pleinement l'engagement pris de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la crise en Afrique et d'assurer une stabilité, une paix, une croissance et un développement économiques durables. Ils se sont à cet égard félicités du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale daté du 13 avril 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) et des recommandations qui y étaient formulées et dans lesquelles ils voyaient une nouvelle incitation à mobiliser des ressources au service du développement africain.

60. Les ministres ont notamment demandé au système des Nations Unies et à la communauté internationale d'appuyer davantage les propres efforts de l'Afrique pour se transformer et se développer économiquement, et ce, par des mesures visant à renforcer les capacités, à assurer aux produits d'exportation africains un accès en franchise aux marchés extérieurs et à encourager l'investissement étranger direct, ainsi qu'à réduire la dette, à restructurer l'aide et à accroître l'aide publique au développement.

61. Les ministres ont réitéré leur appui aux diverses initiatives en faveur du développement de l'Afrique et demandé instamment qu'elles soient mises en oeuvre de manière synergique dans le cadre des mécanismes d'examen de l'Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, comme le prévoyaient les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, respectivement.

Gravité de la situation au Moyen-Orient

62. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien résultant du fait qu'Israël continuait à appliquer une politique et des mesures illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem – implantation de colonies, bouclage du territoire palestinien et non-versement des sommes dues à l'Autorité palestinienne. Dans ce contexte, ils ont souligné qu'il fallait préserver l'intégrité territoriale de l'ensemble du territoire palestinien occupé, garantir la liberté de circulation des personnes et des biens et assurer le respect des droits fondamentaux de toute la population du territoire. Les ministres ont réaffirmé que la communauté internationale devait appuyer les efforts de développement que les Palestiniens déployaient dans les domaines économique et social et exhorté les donateurs à fournir l'assistance financière qu'ils avaient promise à l'Autorité palestinienne.

63. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que le processus de paix au Moyen-Orient était bloqué et qu'Israël continuait à occuper les territoires palestiniens, y compris Jérusalem, et d'autres territoires arabes, ce qui détériorait sérieusement les conditions de vie de la population arabe subissant l'occupation et entravait les efforts que les Palestiniens accomplissaient pour parvenir à une croissance économique soutenue et un développement durable dans la région. Ils se sont en outre déclarés gravement préoccupés par la politique d'escalade pratiquée par Israël et qui consistait à continuer de construire et d'agrandir les colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem et sur le Golan syrien occupé, en violation du droit international, des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève, en date du 12 août 1949. Ils ont réaffirmé qu'ils appuyaient la lutte du peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables, notamment le droit de créer un État indépendant sur son territoire

national, y compris Jérusalem. Ils ont par ailleurs réitéré leur appui au processus de paix au Moyen-Orient, qui visait à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Dans ce contexte, les ministres ont demandé instamment que les accords conclus soient appliqués et que la communauté internationale intervienne pour relancer le processus de paix et le mener à terme, et souligné la nécessité de respecter tous les accords conclus, les engagements pris et les garanties données jusqu'alors dans le cadre des pourparlers de paix. Ils ont en outre réaffirmé que l'ONU conservait une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine et ils ont demandé à Israël de se conformer à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes, notamment le Golan syrien et le sud du Liban.

La situation financière et les problèmes administratifs et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies

64. Les ministres se sont de nouveau déclarés très préoccupés par les difficultés financières chroniques de l'Organisation, dont ils ont réaffirmé que la cause principale demeurait le non-versement intégral par certains pays développés de leurs contributions au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix ponctuellement et sans conditions.

65. Les ministres ont souligné la nature intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également rappelé que les États Membres avaient, sur le plan juridique, l'obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, et qu'ils devaient verser leurs quotes-parts en totalité, ponctuellement et sans conditions. À cet égard, ils ont reconnu qu'il fallait faire preuve de compréhension vis-à-vis de ceux qui étaient temporairement incapables de s'acquitter de leurs obligations financières en raison de difficultés économiques sérieuses.

66. Les ministres ont réaffirmé que le principe de la «capacité de paiement» était fondamental dans la répartition des dépenses des États Membres. Ils ont par ailleurs souligné que, dans le cas des pays en développement, le calcul ne devait pas se faire à un taux plus élevé que leur capacité de paiement en conséquence d'ajustements du barème.

67. Les ministres ont également réaffirmé que les principes contenus dans le barème spécial des quotes-parts fixé dans les résolutions 1874 (S-IV), du 27 juin 1963, et 3101 (XXVIII), du 11 décembre 1973, pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix devaient être adoptés à titre permanent. Ils ont souligné à cet égard que le barème de financement de ces opérations devait refléter visiblement les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité et la situation économique des autres pays ou groupes de pays, en particulier des pays en développement. Ils ont par ailleurs souligné que la fixation d'un plafond et d'un plancher pour les membres permanents du Conseil de sécurité était totalement inacceptable. Ils ont enfin rappelé que les pays les moins développés économiquement avaient une capacité limitée de contribuer aux budgets des opérations de maintien de la paix.

68. Les ministres se sont à nouveau déclarés préoccupés par les restrictions de crédits frappant le budget-programme déjà très limité de l'ONU, menaçant le fonctionnement même de l'Organisation et risquant d'entraver sa capacité à mener à bien les programmes et les activités que les États Membres lui avaient confiés dans le cadre du plan à moyen terme pour 1998-2001, en particulier dans le domaine de la coopération internationale et régionale pour le développement. À cet égard, les ministres ont souligné que le processus de réforme de l'Organisation devait renforcer l'exécution de tous les programmes et activités prescrits par les organes délibérants et les structures d'appui du Secrétariat, et non pas les affaiblir. Ils

se sont déclarés très préoccupés de constater que le nombre de postes qui demeuraient vacants était très élevé, en particulier dans le domaine économique, situation qui compromettrait la bonne exécution des programmes et ne devait être autorisée à se reproduire à l'avenir.

69. Les ministres ont considéré qu'il fallait respecter rigoureusement les procédures budgétaires prévues par les résolutions 41/213 de l'Assemblée générale et en appliquer tous les aspects. Les étapes de la présentation du projet d'esquisse de budget-programme et du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies devaient être rigoureusement conformes à cette résolution. Les ministres ont en outre réaffirmé que tous les programmes et activités de l'ONU devaient recevoir le même degré de priorité, comme le prévoyait le plan à moyen terme et diverses résolutions de l'Assemblée générale.

70. Les ministres ont souligné l'importance de la résolution 52/226 de l'Assemblée générale et ils se sont déclarés préoccupés de constater que l'Organisation ne faisait qu'une part négligeable de ses achats dans les pays en développement. Ils ont également relevé que les achats de l'Organisation devaient se faire sur une base géographique aussi large que possible, un traitement préférentiel étant accordé aux pays en développement. Ils ont en outre souligné que le fichier des fournisseurs devait être représentatif de la composition de l'Organisation.

71. Les ministres ont réaffirmé que tous les programmes et activités exécutés par l'Organisation des Nations Unies à la demande des organes délibérants devaient l'être par des fonctionnaires internationaux au sens des Articles 100 et 101 de la Charte des Nations Unies. Ils ont souligné qu'il faudrait, à compter de février 1999, cesser de recourir à du personnel fourni à titre gracieux, conformément aux résolutions 52/234 et 52/248 de l'Assemblée générale.

Coopération Sud-Sud

72. Les ministres ont réaffirmé leur attachement à la coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD/CTPD) et leur conviction que celle-ci constituait une partie intégrante et essentielle des efforts que les pays en développement déployaient pour promouvoir la croissance économique, accroître leurs capacités technologiques et accélérer leur développement. Ils ont aussi réaffirmé leur conviction que la coopération Sud-Sud permettait non seulement de tirer parti des complémentarités effectives et potentielles des économies des pays en développement, mais pouvait également contribuer à restructurer les relations économiques internationales et à renforcer l'économie mondiale.

73. Afin d'accélérer l'essor de la coopération Sud-Sud, les ministres ont demandé instamment aux pays en développement d'étudier la possibilité de coopérer dans des domaines tels que les biotechnologies, les techniques d'information et de communication, le développement des infrastructures, l'amélioration de l'efficacité du Système global de préférences commerciales, l'amélioration des facilités de crédit pour le commerce Sud-Sud, la promotion des transferts de technologie Sud-Sud et les investissements étrangers directs. Ils ont notamment préconisé que l'on étudie la possibilité de créer un fonds pour l'infrastructure en vue de faciliter et d'accélérer la mise en place de l'infrastructure des pays en développement et que l'on examine la possibilité de financer un tel fonds à partir de toutes les sources possibles.

74. À cet égard, les ministres se sont félicités que le Gouvernement indonésien ait proposé d'accueillir du 2 au 4 décembre 1998 à Bali une réunion de haut niveau sur la coopération économique sous-régionale et régionale, dont le principal objectif serait d'identifier des stratégies novatrices d'intensification de la coopération commerciale, financière, technique et en matière d'investissements entre groupements économiques sous-régionaux de pays en développement. Cette réunion donnerait une impulsion à l'exécution du Programme d'action

de Caracas, compte tenu des nouvelles réalités auxquelles le monde en développement était confronté. Les ministres ont également exprimé l'espoir qu'elle aboutirait à un plan d'action concret qui permettrait aux pays en développement de mieux faire face aux difficultés liées à la mondialisation et à la libéralisation économique et d'être en mesure de tirer profit des possibilités qu'elles offraient. Ils ont invité tous les membres du Groupe des 77 à y participer activement et à y envoyer des représentants de haut niveau.

75. Les ministres se sont félicités qu'une Foire commerciale destinée aux pays du Groupe des 77 et à la Chine ait été organisée pour la première fois du 14 au 27 novembre 1998 à New Delhi (Inde) et ils ont exprimé l'espoir que la Foire renforcerait le commerce, les investissements et les transferts de technologie entre pays du Sud.

76. Les ministres ont souligné que la CEPD et la CTPD avaient mûri et faisaient désormais partie intégrante du processus historique de coopération internationale pour le développement. Ils ont réaffirmé que ces formes de coopération constituaient une passerelle naturelle vers une participation effective des pays en développement à l'économie mondiale et jugé nécessaire de mieux les intégrer sur le plan opérationnel. Ils ont apprécié l'appui fourni pour l'exécution du Programme d'action de Caracas par le Groupe spécial du PNUD pour la coopération entre pays en développement et ils se sont déclarés favorables à un élargissement de cette coopération avec le Groupe des 77, au profit de tous les pays en développement. Les ministres se sont en outre félicités que l'Assemblée générale ait décidé de commémorer le 7 octobre 1998 le vingtième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires et ils ont invité tous les pays et les organismes des Nations Unies à participer très activement à cette manifestation, ainsi qu'à l'exposition sur la coopération Sud-Sud.

77. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats de la réunion consultative de haut niveau sur le Sommet du Sud qui s'est tenue à Jakarta les 10 et 11 août 1998 et ils ont décidé de convoquer le Sommet du Sud en l'an 2000. Ils se sont félicités que le Gouvernement cubain ait généreusement proposé d'accueillir ce sommet et ont invité le Président du Groupe des 77, en étroite coopération avec le pays hôte, à en entreprendre la préparation et à en arrêter les modalités, notamment les dates et l'ordre du jour, ainsi qu'à prendre toutes autres dispositions nécessaires.

78. Les ministres ont approuvé l'état financier pour 1998 et lancé un appel aux membres du Groupe des 77 pour qu'ils versent des contributions généreuses au Compte pour la CTPD, afin de faciliter l'application du Programme d'action de Caracas, en engageant tout spécialement ceux qui n'avaient pas encore versé de contributions à le faire et ceux qui l'avaient déjà fait à accroître la leur.

79. Les ministres ont approuvé le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero sur sa treizième réunion, présenté conformément aux directives sur l'utilisation du Fonds, et approuvé ses recommandations. Ils se sont félicités des résultats enregistrés par le Fonds et ont loué les efforts faits par le Président pour accroître les ressources du Fonds en coopération étroite avec le PNUD. Ils ont également demandé que se tiennent en temps voulu des réunions d'information sur le fonctionnement du Fonds pour les projets approuvés et que soient diffusées les directives concernant l'utilisation et le décaissement des fonds.

80. Les ministres se sont félicités que les présidents et les coordonnateurs des comités du Groupe des 77 se soient engagés pendant leur réunion annuelle à renforcer la coordination, la cohésion et la concertation de manière à améliorer la collaboration entre leurs divers comités au sein de toutes les instances multilatérales. Ils ont à cet égard rappelé l'initiative prise par les comités de renforcer l'efficacité institutionnelle du Groupe des 77 au niveau de chacun de ces comités en créant des bureaux de liaison, conformément à la décision prise lors

de la réunion ministérielle spéciale du Groupe des 77 tenue en juin 1994. Tout en se félicitant que le Groupe des 24 ait décidé récemment à Washington de créer son propre secrétariat permanent, les ministres ont souligné qu'il importait que le Président du Groupe des 77 à New York donne suite à la décision prise par les présidents et les coordonnateurs des comités en juin 1996 de créer un secrétariat permanent au sein du Bureau du Président, comme l'avait demandé la vingtième Réunion ministérielle, et ils ont invité le Président du Groupe des 77 à faire rapport sur la question à la prochaine réunion ministérielle.

81. Les ministres étaient convaincus que la commémoration, le 15 juin 1999, du trente-cinquième anniversaire de la création du Groupe des 77 serait l'occasion de réaffirmer que le Groupe entendait poursuivre ses buts et objectifs en tenant compte des nouvelles difficultés que connaissaient les pays en développement. Ils ont invité le Président du Groupe des 77 à mener des consultations appropriées pour décider de la façon de commémorer cet événement important en 1999 et pour envisager la possibilité d'organiser une réunion spéciale du Groupe des 77 à un niveau approprié.
